

DIFFÉRENCES AU SEIN DU MATÉRIEL INIQUITÉ À LA SA VOYAGEURS, OUBLI DE LA SAS FRET LES LAISSER-POUR-COMPTÉ DU MATÉRIEL

Depuis plusieurs mois, la CFDT a alerté la direction sur le climat social qui couve concernant le pouvoir d'achat, l'inflation, la reconnaissance des métiers du Matériel et l'inégalité de traitement entre les différents Technicentres de Maintenance (TM) et Industriels (TI).

Depuis, des mesures spécifiques ont été validées par la direction accordant des augmentations de différentes primes et des primes spécifiques pour certaines catégories du personnel et certaines activités. Ces mesures accentuent une grande inégalité entre les agents du matériel suivant leurs activités, leur métier, leur collège, leur lieu d'affectation.

À la suite de nos différentes alertes, la CFDT a déposé une DCI le 16 janvier, puis le 31 janvier 2024 sur :

- ➔ L'application de l'IOM (Indemnité Opérationnelle Matériel) pour l'ensemble des agents du Matériel quel que soit l'activité et la classe (qualification) et le lieu d'affectation,
- ➔ L'application des mesures sociales des JO - JOP pour l'ensemble des agents du Matériel quel que soit l'activité et la classe (qualification).

Les grands oubliés de ces mesures :

- ➔ Les agents des Technicentres Industriels,
- ➔ Les fonctions support des Technicentres,
- ➔ Les encadrants
- ➔ Les alternants et CDD.
- ➔ Les agents en 2x8.
- ➔ Les agents en province,
- ➔ Les agents du FRET.

LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024, LA CFDT A ÉTÉ REÇUE PAR LA DIRECTION DE LA SA VOYAGEURS ET À CETTE OCCASION LA CFDT A RÉAFFIRMÉ SES DEMANDES.



EXTENSION DE L'IOM (INDEMNITÉ OPÉRATIONNELLE MATÉRIEL) À TOUS LES AGENTS DU MATÉRIEL

La direction de la SA VOYAGEURS ne souhaite pas étendre cette mesure à l'ensemble des agents du Matériel et ne souhaite pas intégrer les agents des classes 6, 7 et 8 des établissements parisiens comme ceux des autres classes en Province. Pour rappel, cette mesure créée en 2019 consistait à améliorer l'attrait des métiers du Matériel sur les postes en IDF mais en excluant les agents du matériel au-delà de la classe 5.

La CFDT dénonce l'aspect injuste de cette mesure et s'interroge sur son caractère d'exclusion. La CFDT cheminots a rappelé que cette indemnité « opérationnelle » spécifique au matériel doit aujourd'hui être considérée comme une reconnaissance technique du métier matériel comparable à l'ancien code prime 33 des agents du matériel.

IL EST DONC TEMPS DE L'ACCORDER À TOUS LES AGENTS DES TECHNICENTRES !

**LA DIRECTION CONSIDÈRE QUE C'EST UNE AIDE AU LOGEMENT POUR LES AGENTS TRAVAILLANT EN ÎLE DE FRANCE ?
LA CFDT RAPPELLE SES EXIGENCES DE REFONTE DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE.
DANS L'ATTENTE DE CES TRAVAUX, PUISQUE CETTE PRIME EST SENSÉE ÊTRE ACCORDÉE AUX AGENTS DU MATÉRIEL POUR
DIFFICULTÉS DE LOGEMENT, LA CFDT DEMANDE QUE CELLE-CI SOIT ATTRIBUÉE À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA SNCF DE
LA ZONE 1 DE RÉSIDENCE HORS ÎLE DE FRANCE.**

MESURES SOCIALES JO – JOP

La direction de la SA VOYAGEURS explique que des mesures spécifiques pour les JO et JOP sont négociées lors des différentes tables rondes et que chaque activité définit les personnels bénéficiant de ces mesures.

Pour la CFDT, au matériel, l'attribution de ces mesures en fonction des activités au matériel est socialement inacceptable !

Le bon fonctionnement de l'activité matériel roulant résulte du travail commun de chacun des salariés du matériel.

Un agent qui répare un organe dans un Technicentre Industriel, celui qui gère les stocks, est tout aussi indispensable au bon fonctionnement de l'activité matériel que celui qui dépanne ou entretient une rame (TGV, TER, Intercité, TER, FRET). Priver les agents des TI de la prime JO-JOP c'est créer des injustices. **Le matériel est une chaîne de production où chacun exerce un rôle clé. La CFDT Cheminots défend l'unité !**

Dans les Technicentres TGV, une prime mensuelle permanente de 75 € a été accordée à tous les salariés y compris ceux des sites annexes (Marseille, Nice, Tourcoing, Bordeaux, Montpellier, Neudorf et Nantes).

Et pour les autres ?

- ➔ Technicentres industriels **RIEN !!**
- ➔ Technicentres TER **RIEN !!**
- ➔ Technicentres Transilien **RIEN !!**
- ➔ Technicentres intercités **RIEN !!**
- ➔ Ingénieries du Matériel **RIEN !!**
- ➔ Techni-Fret **RIEN NON PLUS!!**

POUR LA CFDT CHEMINOTS C'EST INACCEPTABLE !



La direction de la SA VOYAGEURS se dédouane des conséquences sociales sur le terrain de ses décisions envers les activités.

Pour la CFDT, les mesures sociales des JO – JOP doivent être appliquées à l'ensemble des agents du matériel quelque soit son activité ou sa classification **ainsi qu'aux agents en CDD ou en alternance.**

RETOUR SUR LES NOUVELLES MESURES SPÉCIFIQUES

La CFDT reconnaît que les améliorations des nouvelles mesures spécifiques vont permettre à une certaine catégorie de personnel de faire face à l'inflation actuelle. En outre ces mesures, compensent la dureté du travail de nuit. Leur évolution est donc légitime. Néanmoins, elle ne règle pas les problèmes de pénibilité et d'usure au travail. La CFDT Cheminots sera exigeante lors des prochains comités techniques Matériel pour améliorer les conditions de travail des agents du Matériel.

Cependant, elles oublient une grande majorité des agents du matériel des Technicentres Industriels, des Technicentres de maintenances des TER, d'Intercités, des Clusters et des directions du matériel et du Fret.

La CFDT revendique :

- ➔ L'application de l'IOM à l'ensemble des agents du Matériel quelque soit son activité ou sa classification,
- ➔ L'application des mesures sociales JO – JOP à l'ensemble des agents du Matériel quelque soit son activité ou sa classification,
- ➔ L'application des mesures aux agents des équipes de relevage du matériel durant les JO-JOP,
- ➔ L'application de la prime « matériel TGV » de 75€ à l'ensemble des agents du Matériel quelque soit son activité ou sa classification,
- ➔ Une meilleure reconnaissance du travail en 2*8,
- ➔ L'application de l'ensemble des mesures sociales et spécifiques aux agents en CDD et en alternance.

LE MATÉRIEL EST UNE GRANDE FAMILLE, ET LA CFDT CHEMINOTS NE PEUT ACCEPTER CERTAINS SOIENT EXCLUS ET D'AUTRES OUBLIÉS. IL EN VA DE LA PÉRENNITÉ DES PARCOURS PROFESSIONNELS. LE MATÉRIEL EST CONSTITUÉ D'UNE MULTITUDE DE SERVICES TOUS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL ROULANT.

POUR LA CFDT LA RECONNAISSANCE DOIT ÊTRE COLLECTIVE ET ÉQUITABLE.

MÊME MÉTIER, MÊME CONTRAINTE, MÊME SALAIRE



TU AS DES QUESTIONS ?

**N'HÉSITE PAS À REJOINDRE NOTRE
GROUPE WHATS'APP EN SUIVANT CE
QR CODE :**



ENVIE DE REJOINDRE LA CFDT CHEMINOTS ?



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



[CFDT-Cheminots-Officiel](https://www.facebook.com/CFDT-Cheminots-Officiel)



[@cfdtcheminots](https://twitter.com/cfdtcheminots)



[CFDTCheminots_officiel](https://www.instagram.com/CFDTCheminots_officiel)